

**Rapporteur : Madame Nelly CASSAN-FAUX**

**OBJET : Avis relatif à la création d'un groupement hospitalier Nord-Vienne**

*Mesdames, Messieurs,*

*Les centres hospitaliers de Châtellerault et de Loudun sont engagés depuis de nombreuses années dans une démarche de coopération. Une nouvelle étape, actant la création d'un groupe hospitalier Nord-Vienne, se profile.*

*Les objectifs poursuivis par ce groupement répondent aux orientations définies par le Programme Régional de Santé 2012-2017 et les schémas d'organisations associés.*

*Il s'agit :*

- de consolider et développer une offre de soins Nord-Vienne associant tous les acteurs de santé publics et libéraux,*
- d'organiser une complémentarité entre les centres hospitaliers de Châtellerault et de Loudun ,*
- de positionner ces deux établissements au niveau de l'offre de soins territoriale et extra-territoriale,*
- d'installer de nouveaux équipements et de favoriser la venue de compétences médicales supplémentaires,*
- de mutualiser ces compétences au bénéfice de la population des bassins de vie Loudunais et Châtelleraudais,*
- de mettre en commun des fonctions : direction, système d'information, ingénierie travaux.....*

*La fusion permettant de structurer l'offre de soins et de développer l'attractivité du pôle hospitalier devrait être effective au 1er janvier 2014.*

\* \* \* \* \*

**VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires

**VU** l'article R 6141-11 du code de la santé publique,

**CONSIDERANT** la nécessité pour le conseil municipal d'émettre un avis,

**CONSIDERANT** que le projet répond aux objectifs du Programme Régional de Santé 2012-2017,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de donner un avis favorable à ce projet de création d'un groupe hospitalier Nord-Vienne, réunissant les centres hospitaliers de CHATELLERAULT et de LOUDUN.
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire  
Par le maire de la commune de Châtellerault  
Transmis à la sous préfecture, le 19/12/2012 n° 8645  
Publié au siège de la mairie, le 19/12/2012

Pour ampliation,  
Pour le maire et par délégation,  
La directrice générale adjointe  
Emmanuelle ADAM